
Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 5 mars 2015

Membres présents : 60

MMES BEVIERE Monique, BUNO Geneviève, DENIAU Evelyne, DESPREZ Nicole, FAUTRAT Marie-Françoise, HINCKY Françoise, LEVY Véronique, SCALLA Marie-Pierre ;

MM. BACHELET Raynald, BARBIER Guy, BARRIER Christian, BERARD Jean-Claude, BERTHELOT Michel, BESNARD Jean, BOHN Gérard, BOULAS Jean-Claude, BOURGEOIS Martial, BROSSE Anthony, CATINAT Thierry, CHACHIGNON Alain, CHEVALIER Gilles, CITRON Jacques, CITRON Olivier, COULON Jean-Marc, DAUX Dominique, De BOUVILLE Anne-Jacques, DONES Jacky, FOURAY Philippe, GAINVILLE Gérard, GARCIA José, GAUCHER Michel, GRIVOT Guy, GUERINET Patrick, GUERTON Christophe, JAVELOT Jean-Louis, JOURDAIN François, JOVE Louis, LEGOFF Jean-François, LUTTON Patrick, MAMEAUX Dominique, MANGEANT Jean-Claude, MASSON Clément, MONCEAU Didier, NOLLAND Philippe, PETETIN Marc, PETIOT Pierre, PETIT Gérard, PICARD Michel, PIERQUIN José, POINCLOUX Maxime, POINTEAU Jean-Marc, POISSON André, ROUSSEAU Alain, SILLET Jean-Marc, TARTINVILLE Yves, TERTER Christian, THION Denis, VERNEAU Daniel, VILLARD André, VINCENT Christian.

Pouvoirs : 14

M. ALLION Jean-Pierre donne pouvoir à M. DAUX Dominique
Mme ARCHENAUT Pascale donne pouvoir à Mme BEVIERE Monique
Mme BERTHIER Catherine donne pouvoir à M. BACHELET Raynald
Mme BRAAT Evelyne donne pouvoir à M. BROSSE Anthony
M. BRISSON Jean-Louis donne pouvoir à M. BOURGEOIS Martial
Mme CHARVIN Evelyne donne pouvoir à M. PETETIN Marc
M. DESBOIS Jean-Marie donne pouvoir à M. THION Denis
M. ELAMBERT Alain donne pouvoir à M. PICARD Michel
M. GAUCHER Denis donne pouvoir à M. ROUSSEAU Alain
M. GERMAIN Claude donne pouvoir à M. POISSON André
M. LEGRAND Gérard donne pouvoir à Mme DENIAU Evelyne
M. LEGROS Patrick donne pouvoir à M. PETIOT Pierre
M. MOLVEAUX Claudine donne pouvoir à Mme FAUTRAT Marie-Françoise
M. TOURAINE Michel donne pouvoir à Mme LEVY Véronique

Secrétaire de séance : M. Yves TARTINVILLE

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 12 février 2015 ;
 - Présentation et adoption du Compte de Gestion 2014 ;
 - Présentation et adoption du Compte administratif 2014 ;
 - Affectation des résultats de l'exercice 2014 ;
 - Vote du budget 2015 et du montant de la participation des collectivités membres ;
 - Dématérialisation des actes administratifs et des documents budgétaires ;
 - Avis sur le programme LEADER ;
 - Convention avec le CDG 45 pour la réalisation du Document Unique et demande de subvention ;
 - Présentation du cadre de référence du « Contrat Régional de Solidarité Territoriale » ;
 - Affaires diverses.
-

Mme BEVIERE accueille les délégués, les membres du Conseil des maires et du Conseil de développement, Mme CANETTE, Vice-présidente du Conseil régional du Centre-Val de Loire, et les remercie de leur présence. Elle passe la parole à M. PETETIN, Maire de Dadonville. Ce dernier illustre la présentation de sa commune par un diaporama fort intéressant qui permet de mieux connaître l'espace communal.

M. TARTINVILLE est désigné comme secrétaire de séance (M. FAURE, désigné en séance, faisant partie du Conseil des Maires).

Après avoir constaté que le quorum était atteint et avoir donné lecture des pouvoirs reçus, la Présidente demande à modifier l'ordre du jour pour le compléter par une délibération concernant le Contrat Global d'Actions Essonne amont.

Cette modification est acceptée à l'unanimité.

Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 12 février 2015

Madame BEVIERE rappelle que le compte-rendu a été envoyé précédemment par mail. Elle rappelle les points essentiels de ce Comité.

N'ayant pas reçu d'observations et ne relevant pas de vote contre ni d'abstention en séance, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Approbation du compte de gestion

Mme BEVIERE commente les résultats budgétaires de l'exercice 2014, les résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés.

Le résultat de l'exercice est de 7 930,09 € en section d'investissement, de 43 538,58 € en section de fonctionnement, soit un total des sections de 51 468,67 €.

Les résultats d'exécution du budget principal. Le résultat de clôture de l'exercice 2014 fait apparaître un solde positif de 55 815,07 € en investissement et un solde négatif de 67 042,91 € en fonctionnement, soit un résultat général de - 11 227,84 €.

Ne relevant pas de vote contre ni d'abstention en séance, le compte de gestion est adopté à l'unanimité.

Mme BEVIERE remercie M. PAGE et ses collaborateurs pour le travail accompli par la Trésorerie de Pithiviers.

Approbation du compte administratif et affectation des résultats

Mme BEVIERE commente les chiffres de l'exercice 2014 (cf. document de synthèse distribué en séance).

En dépenses de fonctionnement.

- Compte 002 « déficit de fonctionnement ». La réalisation au 31 décembre 2014 fait apparaître un déficit de 110 581,49 €. Celui-ci s'explique par le décalage dans le temps des versements des subventions.
 - Compte 011 « charges à caractère général ». La différence d'environ 230 000 € entre les prévisions et le réalisé s'explique parce que certaines études ne sont pas terminées.
 - Compte 012 « charges de personnel ». 291 413,02 € réalisés pour des prévisions de 302 409 €.
 - Compte 6811 « dotations aux amortissements ». Les réalisations sont conformes aux prévisions.
- Les réalisations 2014 sont de 720 146,58 € pour un budget prévisionnel de 964 565,10 €, après décision modificative.

En recettes de fonctionnement.

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux subventions et dotations.

- Compte 74 « dotations, subventions ». 603 911,50 € réalisés pour des prévisions de 929 416,10 €.
- Mme BEVIERE relate aux élus la difficulté d'obtenir le versement des subventions, notamment auprès de l'Etat.
- Compte 7472 « Régions ». 189 511,42 € ont été reçus, à la fois de la Région Centre et Ile de France.
 - Compte 74748 « C. de communes ». Il s'agit de la participation des Communautés de communes au fonctionnement du Pays. Le léger accroissement correspond à l'augmentation de population.
 - Compte 7785 « excédent d'investissement transféré au compte de résultat ». Il s'agit de l'excédent de 34 203,40 € transféré de l'investissement au fonctionnement, comme cela a été permis par le Ministère.

Le compte administratif fait donc apparaître un déficit de 67 042,91 € en fonctionnement.

En dépenses d'investissement.

- Compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés ». On retrouve ici le transfert vers le fonctionnement.
- Compte 20 « immobilisations incorporelles. 24 037,99 € réalisés pour des prévisions de 45 301,43 €. Il s'agit des études pour la Trame verte et bleue.

Les réalisations 2014 s'élèvent à 59 465,21 €.

En recettes d'investissement.

- Compte 001 « excédent d'investissement ». La réalisation au 31 décembre est de 47 884,98 €.

- Compte 40 « opérations d'ordre de transfert entre sections ». La réalisation au 31 décembre est de 36 170,30 €.

Le total des recettes s'élève à 115 280,28 €, soit un solde de 55 815,07 €.

Mme BEVIERE laisse ensuite la présidence à M. THION, premier Vice-président du Pays, pour le vote du Compte Administratif. La Présidente ayant quitté la salle, M. THION donne lecture de la délibération et présente les chiffres du compte administratif et la proposition d'affectation des résultats.

En investissement, le résultat de clôture est de 55 815,07 €.

En fonctionnement, le résultat de clôture est de – 67 042,91 €.

Il est proposé d'affecter 55 815,07 € au compte 001 (en investissement) et – 67 042,91 € au compte 002 (en fonctionnement).

La Présidente n'ayant pas pris part au vote, ne relevant pas de vote contre ni d'abstention en séance, le compte administratif et l'affectation des résultats sont adoptés à l'unanimité.

La Présidente étant revenue à la tribune, M. THION lui fait part du résultat des votes. Mme BEVIERE remercie les élus pour la confiance qu'ils lui accordent.

Vote du budget 2015

Madame BEVIERE propose de ne commenter que les têtes de chapitres, compte tenu du peu de différence entre les prévisions 2014 et celles de 2015.

- Compte 001 « déficit de fonctionnement ». En 2015, ce déficit est en forte réduction, passant à 67 042,91 €.

- Compte 011 « charges à caractère général ». Ce poste est en augmentation en raison de la ligne « divers » de 94 550,10 €. Cette ligne pourra alimenter les charges de personnel en cas de recrutement ou abonder l'investissement pour le SCoT.

- Compte 012 « charges de personnel ». Ce poste est en légère diminution, avec une répartition différente entre titulaires et non titulaires, du fait du départ de Catherine PINSON pour la mairie d'Ascoux. Elle est remplacée par un agent non titulaire.

- Compte 6615 « intérêts des comptes courants et de dépôts ». Il s'agit de la ligne de trésorerie, nécessaire quand les subventions tardent à arriver.

Les prévisions en dépenses de fonctionnement s'élèvent à 969 809 €.

Ne relevant pas d'observations ni de question, Mme BEVIERE passe aux recettes de fonctionnement.

- Compte 74 « dotations, subventions ». Mme BEVIERE précise que cette ligne s'élève à 968 232 €, provenant de partenaires divers tels que les Régions, pour 367 530 €, l'Etat à hauteur de 73 156 € pour la participation aux frais liés à l'animation Natura 2000. La subvention du Conseil général du Loiret concerne uniquement la participation aux actions La Route du Blé en Beauce ».

Mme BEVIERE rappelle le versement exceptionnel de 4 312 € par le Conseil général en 2014 pour la participation au fonctionnement du Pays. Cette année, il n'y aura plus de participation au fonctionnement de la part du Conseil général du Loiret.

- Compte 74748 « C. de communes ». La participation des Communautés de communes reste à 3,10 €/habitant en 2015, soit 217 672 €. Le léger accroissement correspond à l'augmentation de population.

Le total des recettes de fonctionnement s'élève à 969 809 €.

En investissement, les montants 2015 sont quasiment identiques à ceux de 2014 pour les lignes immobilisations incorporelles (compte 20), les études, le matériel et les immobilisations corporelles (compte 21).

En recettes d'investissement, le solde reporté de 2014 est de 55 815,07 €.

Le transfert entre sections est de 36 075,99 €.

2 550 € sont attendus du Conseil régional pour la phase 2 de l'étude Trame verte et bleue.

Le total des recettes d'investissement s'élève à 110 785,06 €.

Ne relevant pas de vote contre ni d'abstention en séance, le budget unique 2015 est adopté à l'unanimité, avec maintien de la participation de chaque Communauté de communes à 3,10 € / habitant, selon la population totale de chacune d'elles (année 2012).

Dématérialisation des actes administratifs et documents budgétaires

Mme BEVIERE passe la parole à M. THION. Le premier Vice-président explique le principe de la dématérialisation. Il s'agira ici d'autoriser la Présidente à mettre en œuvre ce principe, pour les actes administratifs et les documents budgétaires.

M. PAGE, Trésorier de Pithiviers, fait remarquer que les difficultés de transfert via HELIOS viennent principalement du débit internet.

Après avoir donné lecture de la délibération, les délégués passent au vote.

Ne relevant pas de vote contre ni d'abstention en séance, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Avis sur le programme LEADER

Mme BEVIERE passe la parole à M. TARTINVILLE. Le troisième Vice-président rappelle le constat positif du programme LEADER+, puis l'échec de la candidature du Pays pour la période 2007-2014.

Il explique que la période 2014-2020 sera gérée par la Région. Le dossier de candidature est porté en partenariat avec le Pays Gâtinais, dont la similitude de territoire peut être un atout.

Il rappelle la tenue du Forum à Bellegarde le 18 février, auquel plusieurs élus et membres du Conseil de développement ont assisté.

Le projet de développement touristique proposé s'appuie sur le schéma de développement touristique durable de la Région, les schémas de développement départementaux du Loiret, de l'Yonne et de l'Essonne. Le territoire du futur GAL (Groupe d'Action Local) est en effet une porte d'entrée de la région parisienne vers le bassin ligérien et la Région Centre-Val de Loire.

Le plan de développement comporte plusieurs chapitres tels que le positionnement touristique, la structuration de l'offre d'hébergement et des filières, la professionnalisation des acteurs, la définition d'une stratégie marketing, la coopération.

La gestion, l'animation et l'évaluation du programme nécessitera, le cas échéant, le recrutement d'un chef de projets.

La participation européenne serait de 80% des fonds publics mobilisés.

Mme BEVIERE le remercie de cette présentation. Elle précise que l'objet de la délibération est de valider ce projet de candidature, avec le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais comme chef de file administratif, selon son avancement actuel, et de finaliser le dossier.

Ne relevant pas de vote contre ni d'abstention en séance, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Convention avec le CDG 45 pour la réalisation du Document Unique

Mme BEVIERE précise que le Pays prévoit de travailler avec le Centre de Gestion du Loiret sur les risques professionnels, afin de finaliser le Document Unique.

Ne relevant pas de vote contre ni d'abstention en séance, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Demande de subvention pour la mise en place d'une démarche d'évaluation des risques professionnels au Fonds National de Prévention de la CNRACL

Mme BEVIERE précise que cette demande de subvention est permise grâce au conventionnement avec le CDG 45.

Ne relevant pas de vote contre ni d'abstention en séance, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Contrat d'animation agricole

Mme BEVIERE précise que ce point a été ajouté à la demande de l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Il s'agit de valider le contenu du contrat d'animation agricole, régit par convention entre le Pays et le Pays Gâtinais.

Ne relevant pas de vote contre ni d'abstention en séance, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Motion par rapport à la ligne LGV Paris-Orléans-Clermont-Lyon

Mme BEVIERE passe la parole à M. GUERINET. Le deuxième Vice-président rappelle les deux motions prises précédemment par le Pays, en faveur du tracé ouest. Il précise aux délégués que l'Etat et RFF ont opté pour le tracé médian. Or, ce tracé pourrait couper le Pays en trois, compte tenu du projet de barreau reliant cette LGV à Orléans.

A la demande du Bureau, et pour réaffirmer sa ferme opposition au tracé médian, il est proposé d'adopter cette motion.

La Présidente procède au vote.

Il est relevé 1 vote contre et 1 abstention. La délibération est adoptée à l'unanimité moins 2 voix.

Présentation du Contrat Régional de Solidarité Territoriale

Mme BEVIERE passe la parole à Mme CANETTE, Vice-présidente du Conseil régional du Centre-Val de Loire.

Mme CANETTE rappelle la déclinaison du SRADDT au niveau local à travers la démarche « Ambitions 2020 » et les concertations autour des bassins de vie de Montargis et de Pithiviers.

L'objectif de cette démarche était de mettre en concordance les besoins et les enjeux des territoires, les besoins de financement et les orientations politiques régionales.

Mme CANETTE passe la parole à Nadège NOURY, Chargée de mission développement territorial ; elle présente les principales évolutions du futur contrat par rapport au contrat actuel :

- Signature du contrat par le Pays, les Communautés de communes et la ville pôle de centralité, Pithiviers.
- Dotation de base de 6 310 000 €, avec des enveloppes additionnelles logement (1 080 000 €), espaces publics (1 013 000 €) et pôle de centralité (582 000 €).
- Enveloppe pour le THD (Très Haut Débit) à hauteur de 1 078 000 €.
- Enveloppe Idée en campagne représentant 10% de l'enveloppe financière, soit 631 000 €.
- 20% des fonds sont dédiés aux actions climat, énergie et biodiversité, soit 1 262 000 €.
- 5% minimum des fonds alloués pour des actions en faveur de la biodiversité, soit 631 000 €.
- Conditionnalité pour les projets de plus de 500 000 € : obligation de réaliser 5% des heures travaillées en insertion.
- Zoom sur le pôle de centralité de Pithiviers. Obligation de s'engager dans une démarche vers le 0 pesticide.

Mme BEVIERE la remercie de cette présentation.

N'ayant plus d'informations à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE passe la parole à M. PETETIN qui invite les délégués et les invités à se retrouver autour d'un verre de l'amitié.

La séance est levée à 19h45.

Le Secrétaire de séance

La Présidente

Yves TARTINVILLE

Monique BEVIERE